

**Thème ressource:**[Tourisme](#) <sup>[2]</sup>

**Les Parcs naturels régionaux de France sont des destinations touristiques d'excellence mais ouvertes à tous. La dénomination « Parc naturel régional de » est d'ailleurs bien identifiée comme faisant sens en termes de destination touristique pour la qualité de leurs paysages, de leurs milieux naturels, de l'offre de découverte, d'accueil et d'hébergement.**

**Territoires reconnus au plan national par de nombreux labels (ils représentent plus de la moitié de la surface terrestre des Réserves Naturelles Nationales et 20% de la surface des zones Natura 2000) comme au plan mondial (9 des 13 Réserves de la Biosphère française classées par l'UNESCO se situent dans des Parcs - comme 15 des 42 zones humides françaises labellisées RAMSAR), les Parcs naturels régionaux portent une stratégie commune pour l'émergence d'un tourisme durable, notamment à travers la charte Européenne du tourisme durable à laquelle adhèrent 27 de ses 51 Parcs.**

Dans le cadre d'une rencontre avec Matthias Fekl, Secrétaire d'État chargé du Commerce extérieur, de la Promotion du tourisme et des Français de l'étranger, une délégation de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France composée de Jean-Louis Joseph, président de la Fédération et du Parc du Luberon, de Bernard Clap, président du Parc du Verdon et président de la commission tourisme de la Fédération des Parcs, de Renaud Lagrave, président du Parc des Landes de Gascogne et de Pierre Weick, directeur de la Fédération des Parcs, a remis un dossier complet présentant l'engagement de leur réseau au pôle d'excellence Écotourisme/Slow tourisme. L'existence de ce pôle national d'excellence destiné à promouvoir la destination « France » à l'étranger représente pour les Parcs naturels régionaux de France une opportunité à développer encore les pratiques touristiques en matière d'itinérance et plus largement dans le domaine de l'écotourisme.

Les Parcs entendent aujourd'hui apporter toute leur contribution à la feuille de route visant à la constitution de ce pôle d'excellence. Leurs propositions d'actions concrètes concernent le renforcement de la production de l'offre écotouristique et feront l'objet d'une convention opérationnelle entre le Secrétaire d'Etat et la Fédération des Parcs. En plus de leur expertise, les Parcs souhaitent apporter leur savoir-faire, acquis à travers le développement de leurs outils opérationnels que sont la marque « Parc » et la Charte européenne du Tourisme Durable, en participant à la plateforme du slow tourisme et de l'écotourisme, par exemple en étant acteurs de processus de formation « Tourisme Durable » et afin que ces principes se diffusent largement dans le secteur touristique français.

Enfin, la Fédération et le réseau de 51 Parcs jugent indispensable la mise en place d'un portail web de mise en marché à destination des clientèles étrangères et françaises « slow tourisme/écotourisme » pour tous et souhaitent être

les partenaires actifs de la construction de cette plateforme.

Pour le président de la Fédération, les Parcs naturels régionaux jouissent de nombreux atouts dans ce secteur, notamment vis-à-vis des clientèles émergentes et internationales : "Territoires préservés, structurés, les Parcs sont reconnus pour leurs capacités d'ingénierie et d'expérimentation. Nous menons des actions transversales alliant qualité patrimoniale, dimension humaine et exigence économique qui mobilisent divers acteurs institutionnels, privés et publics". Pour améliorer la lisibilité de cette offre touristique spécifique, les Parcs mettent en place des actions communes : pour la promotion et une mise en marché responsables par des acteurs professionnels, dans un esprit de coopération ville/campagne et mêlant acteurs privés et publics...

Pour Jean-Louis Joseph « Acteurs majeurs du développement du slow tourisme et de l'écotourisme en France, les Parcs peuvent en constituer la vitrine. La gouvernance territoriale étant un élément clé de cette émergence ; les Parcs peuvent ainsi partager leur savoir-faire « d'ensembliser du territoire » notamment dans les espaces ruraux dont la densité d'offre est faible.»

Le tourisme dans les Parcs naturels régionaux de France et les espaces protégés - Quelques chiffres :

- Leur capacité d'accueil est de 2 millions de lits (par rapport aux autres communes rurales, les communes des territoires des Parcs ont un taux de fonction touristique et une part d'emploi touristique supérieure et disposent de plus d'équipements de randonnée.)
- 27 Parcs adhérents à la charte Européenne du tourisme durable et tous témoignent d'un fort soutien à l'émergence d'une offre de tourisme durable et aux activités de pleine nature et à la randonnée
- 30 Parcs utilisent la marque « Accueil du Parc » portée par plus de 1000 prestations dans le cadre de chartes types de marquage (hébergeurs, restaurateurs, accompagnateurs, site de visite et de découverte)
- La totalité des chartes de Parcs consacre un chapitre au tourisme
- 12 organisateurs de voyages sont certifiés au titre du volet 3 de la CETD ; ils proposent 50 séjours construits en collaboration avec les Parcs.

Les Parcs sont également largement engagés dans des démarches d'organisation, de structuration et de qualification de l'offre en lien avec les acteurs de leur territoire, de tous types, professionnels et habitants et également en termes d'équilibre en préservation et mise en valeur de la biodiversité et pour l'accueil.

-----  
CONTACT PRESSE

Géraldine Falek

[gfalek@parcs-naturels-regionaux.fr](mailto:gfalek@parcs-naturels-regionaux.fr) <sup>[1]</sup>

Tél. : 06 30 71 34 58

**Type de document** Communiqué de presse

:

**Année du document** 2015

:

**Date de mise en ligne** Lundi 20 jui 2015

:

**Dernière mise à jour** 25/08/2015

:

---

**Source URL:** <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/centre-de-ressources/document/slow-tourisme-ecotourisme-lengagement-des-parcs-naturels-regionaux-de>

**Liens**

[1] <mailto:gfalek@parcs-naturels-regionaux.fr>

[2] <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/cr-theme/tourisme>